

Certification de Spécialisation E2S : « Encadrement dans le Secteur Sportif »

Option : Activités Physiques pour Tous

Poursuite d'études

- ⇒ Bachelor en Management du Sport, mais également de faire un diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du sport

Conditions d'admission :

Les bacheliers intéressés peuvent poser leur candidature sur la plateforme Parcoursup :

- soit après un bac pro avec l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » validée (UF2S)
- soit après la mention complémentaire animation-gestion de projets dans le secteur sportif

Qualités requises :

- S'intéresser au secteur du sport
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Posséder des qualités relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client



Organisation

- 2 jours au lycée, 3 jours en structure
- 12 heures de cours par semaine au lycée, dont 10h d'EPS (pratique et théorie)



Débouchés, en tant qu'animateur sportif

- ⇒ Tous types de structures sportives (piscines, clubs, salles de sport, associations, collectivités locales...)
- ⇒ Secteur du tourisme (bases de loisirs, centres aquatiques, clubs de vacances)

Contenu de la Formation axé sur 2 domaines :

Domaine 1 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Pour Tous

Domaine 2 : Mobiliser les techniques de l'option APT pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Valide les deux unités capitalisables (UC3 et UC4) du BPJEPS